



COMMUNE DE VOLESVRES

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de Volesvres s'est réuni le 20 novembre deux mille vingt à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du 9 novembre deux mille vingt.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Marie-Claire THÉREAU, Marie-Laure PETIT.

Mrs Richard PERRIER, Jean-Noël DUCRET, Bruno DURAND, Gilles MICHEL, David PIERRE, Jean-Baptiste ROUX, Julien NARBOUX et Guillaume ALLOIN.

Absents excusés : Mmes Sandrine COMTE-LATHUILIERE, Gaëlle GORDAT et M. Alain DEROCHE.

Secrétaire de séance : Martine COUÉGNAS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte-Rendu de la Réunion du 18 SEPTEMBRE 2020

ECOLE SAINTE MARGUERITE - CHAROLLES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de l'École Sainte Marguerite Marie de Charolles, sollicitant la commune pour le paiement des frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé de la commune.

Frais de fonctionnement école privée maternelle primaire 605,84 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les frais scolaires de l'École Sainte Marguerite Marie.

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour le paiement de la première échéance du prêt de 75 000 euros, non inscrit au budget.

La décision modificative doit être prise dans ce sens :

- dépense 615231	= - 3 000 €
+ autofinancement chapitre 021	= + 3 000 €
+ autofinancement chapitre 023	= + 3 000 €
+ dépenses 1641	= + 3 000 €

REDEVANCES COMMUNALES 2021

Tarifs Grande salle 2021 :

Manifestation	Caution	Location Résidents commune	Location Extérieurs commune
Concours de cartes, Lotos, Arbres de Noël	500 €	55 €	110 €
Mariages, Banquets, Repas divers, Théâtre, Concerts	500 €	120 €	250 €
Dîners dansants	500 €	180 €	360 €
Réunions		Electricité	50 €
Réveillon du 31 décembre	500 €	200 € Particulier, association communale 280 € Professionnels de la restauration	350 €

Tarifs Petite salle 2021:

Manifestation	Caution	Location Résidents commune	Location Extérieurs commune
Réunion	500 €	Electricité	50 €
Toute autres Manifestation	500 €	100 € Couverts compris	200 € Couverts compris

En plus du prix de location, le coût de l'électricité sera facturé 0,35€ le Kwh consommé. Un relevé de compteur sera effectué à chaque location.

Conditions financières particulières attribués aux associations communales : La location de la grande salle est gratuite pour une manifestation lucrative par an. La location de la petite salle est gratuite. **L'électricité étant payante dans tous les cas à 0,35€ le Kwh consommé.**

Redevances Camping 2021 :

	Par jour/TTC
Campeur (à partir de 7 ans)	3.30 €
Enfant de moins de 7 ans	1.70 €
Emplacement avec Camping-car ou caravane ou tente et véhicule	6.60 €
Electricité	3.20 €
Tente supplémentaire	3.40 €
Taxe de séjour	1 %

Concessions Cimetière :

	Prix TTC
Concession cinquantenaire simple	252.00 € la concession
Concession cinquantenaire double	504.00 € la concession
Concession au columbarium	900.00 € pour 20 ans

CONVENTION PRISE EN CHARGE TRANSPORT SCOLAIRE
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est vu réattribué la gestion des cartes scolaires au 1^{er} janvier 2019, détenu auparavant par la Communauté de Communes le Grand Charolais. La prise en charge des élèves du 1^{er} degré s'élève à 372 € par an par enfant (27 enfants concernés).

La compétence du transport scolaire reste au Conseil Régional et non plus au Conseil Départemental, de ce fait une nouvelle convention doit être établie entre la commune et le Conseil Régional pour les primaires et maternelles du secteur public.

TAXE DE SÉJOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DGFIP nous a demandé de délibérer avant le 1er octobre 2021 pour la mise en place de la taxe de séjour pour nous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022.

La taxe de séjour sera appliquée selon le tableau en annexe à partir du 1^{er} janvier 2021.

Catégorie d'hébergements	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	0,70 €	4,10 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles	0,70 €	3,00 €
Meublés de tourisme 4 et 5 étoiles	0,70 €	2,30 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles	0,30 €	0,90 €
Hôtels de Tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Chambres d 'Hôtes	0,20 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	0,20 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravane classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Taux minimum 1 %	Taux maximum 5 %

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à l'ensemble des catégories d'hébergement sur la commune le tarif plancher et pour le camping municipal le taux minimum de 1%

LOTISSEMENT SAINFOIN

Monsieur le Maire donne lecture du budget lotissement au Conseil Municipal, après quelques échanges, des précisions seront demandées à Mme DARD.

A ce jour, il y a une option d'achat sur le lot 7, le lot 2 est la dernière parcelle à attendre un acquéreur.

De nombreuses maisons sont déjà habitées ou en cours de construction sur les autres parcelles.

Un point de réflexion a été abordé sur la seconde tranche du lotissement surtout vis-à-vis des poids lourds et camions poubelles qui peinent à faire un demi-tour ou à manœuvrer sans dégrader les abords des maisons.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vont déposer un dossier auprès du Conseil Départemental pour l'Appel à projet 2021 pour les aménagements verts du lotissement.

L'aménagement d'un terrain de jeux pour les enfants a été évoqué durant le conseil.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit mettre à jour son plan communal de sauvegarde, concernant les catastrophes météorologiques ou tout autre.

Monsieur le Maire propose de créer une commission qui sera en charge de la mise à jour de ces documents.

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) a créé un règlement intérieur sur la gestion des dossiers de demande d'aide sociale.

Il est demandé au Conseil que soit voté plusieurs délibérations, à savoir :

- la validation du règlement intérieur
- la délégation de pouvoir au Président du CCAS pour signer les décisions des dossiers d'aide sociale.

Le Conseil accepte à l'unanimité les délibérations présentées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que vu la crise sanitaire, le repas des aînés avait été annulé.

Un colis sera distribué à compter du 19 décembre pour les personnes à partir de 75 ans, les personnes de 70 ans à 74 ans auront un bon repas à valoir au restaurant le Volobrigais au Bourg de la Commune.

COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Noël DUCRET pour faire le point sur :

- le bulletin municipal : il manque encore quelques articles des associations.
- Facebook : la page Facebook de la commune sera gérée par Sandra CHAPEY Conseillère.
- Site internet de la Commune : La société qui héberge le site internet de la commune évolue, de ce fait le site internet de la commune migrera sur une autre plateforme. Il sera toujours hébergé par la même société.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Monsieur le Maire fais le point au sujet de la réunion qui s'est tenu le 18 novembre sur la mutualisation des agents techniques de la communauté de communes détachés sur la commune.

Il y a un problème d'organisation, la commune n'est pas satisfaite de la gestion.

Une décision pour le personnel technique doit être prise soit il reste communautaire ou soit il intègre la Commune.

Monsieur le Maire propose qu'avant le prochain Conseil les membres du Conseil transmettent par mail leurs questions.

SUBVENTION PETITE SALLE – REMBOURSEMENT 72 000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu l'ensemble des subventions attendues pour la petite salle des fêtes. Le dossier est à ce jour clos.

Le remboursement de la FCTVA a eu lieu, ce qui permet de rembourser l'emprunt court terme.

Le Conseil Municipal valide le remboursement et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents si référent.

DEVIS PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'entretien du photocopieur de la Mairie arrivait à échéance, il a été demandé à plusieurs entreprises de faire des propositions.

Après affichage et explications des différents critères la société VOTRE BUREAU de Mâcon a été retenue.

QUESTIONS DIVERSES

a. Boîte aux lettres aux Vernes : il est proposé d'acquérir et de faire installer par les agents de la CC les boîtes aux lettres des habitants uniquement de l'impasse de la rue des Vernes. Étant donné que l'impasse est une voie privée la Poste ne peut s'y engager.

b. Panneaux signalisations : un panneau Voie sans issue sera installé rue des Vernes. Le panneau Volesvres sera déplacé plus en amont rue des Aubépines, pour faire suite aux travaux et instaurer la limitation de vitesse à 50km/h. Une analyse du virage à l'équerre entre la rue de l'Étang Potain et la rue de la Crépillère.

c. Fibre : pas d'information propre à Volesvres, la cartographie est consultable sur le site du département.

d. Archives : Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu établi par le service départemental, suite au réaménagement des archives de la commune.

e. Ordures ménagères : Les coupons-réponses ont été retournés à la Communauté de Communes pour procéder aux remboursements des trop versés, pour les foyers concernés par le point de regroupement.

f. Rue des Aubépines : Suite à la demande de Monsieur le Maire sur les heures d'éclairage public, plusieurs riverains ont demandé l'extinction plus adaptée.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 40 heures.

**Le Maire,
Richard PERRIER**

